*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 Novembre 2018*

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mr. Vincent MOREAU – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mr. Serge JACQUEMOUD- Mr. Jacky DURET -Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GRANIER – Mr. Pierre MORETTI- Mme Marjorie DUVERNEY-BOISIER – Mme Sylvia DUSONCHET

Absents : Mr. Kévin GRASSONE - Mme Sonia TAGLIOLI

1. Après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 Octobre, celui-ci est approuvé à l’unanimité.
2. Madame Le Maire présente le rapport d’analyse des offres établi par le maître d’œuvre Profils Etudes en date du 24 Octobre dernier ; au vu de la sélection et du classement effectué ; il est décidé que la marché de travaux concernant l’aménagement d’un cheminement piéton «route de La Muraz» est attribué à l’entreprise TARVEL siégeant à GENAS (69) pour un montant de 117 960.50 €HT.
3. Etant donné que cette année, la commune d’Arbusigny accueille la cérémonie de la commémoration intercommunale du 11 Novembre, il est procédé à la répartition des tâches pour le bon déroulement de la journée.
4. Informations diverses :

Le conseil examine la demande d’administrés souhaitant acquérir du terrain communal, au Chef-Lieu, afin de pouvoir sécuriser l’accès à leur domicile. Après en avoir discuté une proposition leurs sera prochainement faite.

le conseil accepte le devis de l’artisan relieur, Mr. Betoux de Valleiry, pour la reliure de 4 registres administratifs : 624 €. Et prend note des factures suivantes : Fauchage : 9 914,40TTC (Ets Vachoux) – Arbu info : 3 399 €TTC (Offset service) – Nappes du centenaire :430 €TTC (Sedi).

Monsieur Claude FLORET a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l’enquête publique concernant l’élaboration du P.LU. et du zonage de l’assainissement des eaux pluviales.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R1231-9.

Secrétaire de séance Maire

Maryse MICHALAK Régine REMILLON